BRABANT PARLEMENTAIRES

P.V. Réunion des trois Comités du 18.02.2013. (art. PA 48)

Présents: pour les Parlementaires: Mrs. Culot, Dujardin (pdt), Lamy, Loozen, Vancabeke, Van Wallendael.

Excusés : Mrs Deneve et Mespouille en mission.

pour le Comité Provincial : Mrs. Culot, De Leener, Monsieur (pdt), Robas.

Excusés: Mrs Lambert et Squiflet.

pour le Conseil Judiciaire Provincial : Mrs. Lepain, Loze (pdt), Mathelart, Pirson.

Invités: Mrs. Delchef président de l'AWBB, Flament (CdA) et Vandeput (procureur général)

Mr.Dujardin, président du groupe des parlementaires, souhaite la bienvenue aux participants et rappelle l'objectif de la réunion « la promotion du basket dans la province « (PA48), les sujets traités étant des demandes d'éclaircissements. Il souhaite un débat franc et constructif dans le respect des membres et au bénéfice des clubs de Bruxelles -Brabant wallon.

1. Site internet B-Bw.

La présentation actuelle est satisfaisante, certains manquements sont signalés : les informations concernant les Coupes provinciales, un tableau « Montées-descentes », des procès verbaux manquants ou mal numérotés.

2. <u>Commissions provinciales. Composition.</u>

Afin d'éviter des conflits d'intérêt, les responsables s'engagent à veiller au respect des opinions de toutes les parties en présence.

3. Rapports d'arbitres. Aide de la CFA.

Danger : Le rapport doit être neutre, une aide pourrait rendre le rapport discutable.

L'arbitre peut demander une assistance mais il doit rester l'auteur du rapport et l'envoyer lui-même aux instances responsables.

La CFA souhaite l'envoi d'une copie mais ne l'oblige pas (aucune sanction).

La CFA pourrait dans un esprit de formation créer comme outil des rapports modèles pouvant aider les arbitres.

4. Reconduction des Coupes OPEN en 2013-2014.

Elles débuteront plus tard. La programmation évitera le chevauchement avec d'autres compétitions (Coupes).

5. <u>Compétition 4 contre 4.</u>

Réservée aux jeunes débutants, pas de score, 8 périodes de 4 min., tous les joueurs doivent jouer au minimum une période, pas de fautes d'équipes, le résultat est fonction des victoires à chaque période. Saison 2012-2013, 11 équipes.

Pour répondre au Plan programme du Ministre des sports, l'AWBB à le projet d'organiser des compétitions en fonction de l'âge : U8 3contre3, U10 4contre4, U12 et+ 5contre5.

6. Nombre de rencontres de jeunes. Obligation des arbitres.

Durant le premier trimestre des compétitions, 11 arbitres non pas atteints le quota (13 rencontres de jeunes) imposé par le CP. Les clubs de ceux-ci seront sanctionnés par l'amende prévue au TTA-PC1.

7. Convocation des arbitres devant un CJ. Avis à leurs clubs.

Les clubs ne doivent pas être sanctionnés par l'absence d'un de leur arbitre à une réunion d'un Conseil judiciaire.

L'arbitre absent doit être invité par courrier à payer l'amende prévue (PC22-amende égale au montant de l'indemnité d'arbitrage) et être suspendu jusqu'au paiement de celle-ci (PJ48).

Les clubs ne doivent donc pas être prévenus de leur comparution.

8. Application du PC16. Qui présente les documents aux arbitres?

N'importe qui.

Le Cp-BBw nous signale que les dispositions de l'art.PC28. Délégués aux arbitres ne sont pas respectées, ceux-ci se présentant rarement arbitres au début des rencontres.

9. Projet. Formalités avant une rencontre. (PC16).

Le CP-BBw souhaite décharger les arbitres d'une partie des contrôles à effectuer avant une rencontre. Il présentera à l'Assemblée provinciale de mai 2013 un projet de simplification des formalités et, si il y a une unanimité des clubs de B-Bw pour y participer, il demandera, à titre d'essai, une dérogation au CdA pour la saison 2013-2014.

10. Assistance d'un club par un parlementaire. Assistance d'un arbitre par une CFA.

Assister = aider, défendre, protéger réconforter, seconder,....

11. Conseil judiciaire incomplet : séance remise.

Une prudence s'impose pour l'audition par un bureau des personnes présentes et pour une prise de décision par l'organe complet ulterieurement.

12. Procédure de désaffiliation ordinaire. (PM8).

Rien n'est prévenu pour signaler à un membre qu'il est barré de la liste du club où il était affecté. Echange de vues.

13. Dossiers évoqués par le CdA rapport n°10 du 14.01.2013.

Echange de vues et explications.

14. Divers.

14.1. Compte Facebook.

Afin d'améliorer la communication, le CP-BBw a ouvert ce jour un compte.

14.2. Qualification du joueue d'âge. (PC89).

L'attention est attirée sur une proposition de modification (AG mars 2013) supprimant le point Dispositions spéciales b. accordant à l'Assemblée provinciale la possibilité de décider d'une dérogation concernant les catégories pré-poussins, poussins et benjamins.

Mr Delchef (pdt de l'AWBB) remercie les participants de l'esprit agréable et pacifique qui a animé cette réunion. Il se félicite des messages entendus, des innovations présentées et des explications données.

C. Dujardin, O.Monsieur, E. Loze, Y. Lamy.